



**ENTREPRISES** À la veille des états généraux de la profession à Paris, un inspecteur raconte une de ses journées

## Sur les pas d'un contrôleur du travail

**CAEN**

*De notre correspondante régionale*

Il est neuf heures. Aujourd'hui, ce sont deux chantiers du bâtiment auxquels Charles Van Acker, fonctionnaire depuis plus de trente ans au ministère du travail mais rentré à l'inspection depuis six ans comme contrôleur, va rendre une petite visite. Il avoue s'être «*découvert une vocation pour le travail de terrain et l'expertise concrète du droit du travail*». Sous l'autorité directe de l'inspecteur, Charles Van Acker doit en effet surveiller les conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises du Calvados avec la vingtaine d'agents que compte la Direction départementale du travail.

Dans la banlieue de Caen, le jeu du chat et de la souris commence: la voiture garée à bonne distance du lieu de visite, le fonctionnaire de bureau se métamorphose en inspecteur de chantier, chaussures et casque de protection, dossier et fiche d'évaluation. «*Il ne s'agit pas de prendre les gens en traître: nul n'est censé ignorer la loi. Mais la discrétion et l'effet de surprise font partie des conditions obligatoires*

*d'une visite probante.*» Au premier coup d'œil, il note déjà un manquement aux règles de sécurité en vigueur: des barrières de protection mal installées dans les étages de la construction. À l'intérieur, le chef de chantier l'accueille, suivi quel-

ques minutes plus tard du patron de l'entreprise. Celui-ci, familier des inspections, s'empresse de se mettre en conformité avec la loi: l'escabeau, non considéré comme poste de travail, sera remplacé par des petits échafaudages, la bouteille de gaz dans la cuisine par des plaques électriques. Les ouvriers dérangés dans leur travail répondent volontiers aux questions. Certains, reconnaissant le contrôleur, s'interrompent pour le saluer. «*C'est le genre de visite qu'on aimerait avoir plus souvent, dans un climat de confiance et de respect mutuel*», sourit Charles Van Acker.

La deuxième visite de la matinée est loin de se présenter aussi bien: le chantier est dans un désordre tel qu'il complique tout déplacement, employés méfiants, responsable sur la défensive. «*C'est la deuxième visite, explique le contrôleur. J'ai déjà envoyé une lettre d'observation: si vous ne voulez pas obtempérer, ce sera l'arrêt des travaux.*»

De retour dans son bureau, Charles Van Acker pose les deux dossiers en haut d'une pile «*en cours*»: «*Pour chaque visite, il y a plusieurs heures de travail administratif pour les courriers, les rappels, les recherches, les documentations. Certains points sont plus complexes que d'autres et nous demandent de nous transfor-*

*mer en rats de bibliothèque! Et plus l'affaire sera complexe, plus dur sera l'effort de vulgarisation en direction*

*de l'employeur: nous avons tout intérêt à ce qu'il comprenne la loi pour qu'il l'admette et puisse l'appliquer.*»

Sur une étagère, à côté de pochettes intitulées «*amiante*», «*travail illégal*», «*grippe aviaire*», trône un foulard noir. Souvenir du drame vécu il y a deux ans par toute la profession: l'assassinat de deux inspecteurs, le 2 septembre 2004, à Saussignac, en Dordogne, par un agriculteur irascible. «*Ce fut un véritable traumatisme*, affirme Charles Van Acker. *On ne peut plus s'empêcher d'y penser quand le contrôle se passe mal et que des personnes deviennent violentes.*» Allant plus loin, il estime que «*le malaise grandit*»:

«*Il y a un réel problème d'image: c'est très dur de faire comprendre que nous faisons appliquer la loi pour le bien des salariés; nous ne sommes pas là pour leur faire perdre leur travail.*» Et de citer l'exemple de cette petite entreprise de mécanique où, pour ne pas condamner au chômage les quatre derniers employés, il a fallu fermer les yeux sur la vétusté de certaines machines. «*Quand les gens auront compris que nous ne sommes pas là seulement pour punir mais aussi pour sensibiliser*, espère Charles Van Acker, *nous serons peut-être perçus autrement que comme des empêchements de tourner en rond.*»

**MATHILDE DAMGÉ**